

ÉCOLE DE NATATION

5-7 ANS

Pour les enfants nés en 2017, 2018 et 2019

NOUVEAU

> MERCREDI

(hors vacances scolaires)

- Le dispositif s'adresse aux enfants ne sachant pas nager
- destiné à découvrir et se familiariser avec le milieu
- aquatique pour devenir autonome.

LIEU : CENTRE NAUTIQUE PIERRE MENDÈS FRANCE



3 périodes :

Période 1

Du mercredi 18 septembre au mercredi 4 décembre 2024

Créneau 1
8 h 50 - 10 h

Créneau 2
9 h 50 - 11 h

Créneau 3
10 h 50 - 12 h

Période 2

Du mercredi 11 décembre 2024 au mercredi 12 mars 2025

Créneau 1
8 h 50 - 10 h

Créneau 2
9 h 50 - 11 h

Créneau 3
10 h 50 - 12 h

Période 3

Du mercredi 19 mars au mercredi 4 juin 2025

Créneau 1
8 h 50 - 10 h

Créneau 2
9 h 50 - 11 h

Créneau 3
10 h 50 - 12 h



Le créneau sera choisi le jour de l'inscription en fonction des places disponibles.

Renseignements :

Centre nautique Pierre Mendès France
33 avenue Pierre Mendès France
04 78 21 52 00 / piscines@mairie-saint-priest.fr



TARIFS

Parents résidant
à Saint-Priest

60 € par période
Avec présentation
d'un justificatif de domicile

Parents ne résidant pas
à Saint-Priest

78 € par période

Modes de paiement acceptés :

- Carte bancaire
- Espèces
- Chèques vacances
- Chèques (à l'ordre de la régie de recettes de l'EMS)

Pièces à fournir :

- 2 photos d'identité
- 1 **décharge parentale** (à télécharger sur le site www.ville-saint-priest.fr)
- 1 **attestation d'assurance responsabilité civile** mentionnant le nom de l'enfant et les garanties pour les activités extra-scolaires
- 1 **fiche sanitaire complétée et signée** (à télécharger sur le site www.ville-saint-priest.fr)
- 1 **photocopie du carnet de vaccinations**
- 1 **justificatif de domicile**



Le dossier doit être obligatoirement complet
le jour de l'inscription. Les documents numériques ne seront pas imprimés.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Permanences réservées aux parents résidant à Saint-Priest

	Prise de rendez-vous	Date de permanence	Lieu
Période 1	Vendredi 6 septembre 2024 À partir de 12 h	Mercredi 11 septembre 2024 De 10 h à 12 h	Centre nautique Pierre Mendès France

Permanences sans rendez-vous (en fonction des places disponibles)

Le vendredi 13 septembre
de 8 h 45 à 11 h 45

Lieu communiqué sur le site Internet de
la Ville

Comment prendre rendez-vous ?

1. Posséder ou créer un compte citoyen actif sur « l'espace citoyen »
2. Se connecter aux dates de prise de rendez-vous
3. Se présenter le jour de la permanence à l'horaire convenu



- Aucune personne sans rendez-vous ne sera acceptée.
- Tout retard entraîne l'annulation du rendez-vous.
- Le rendez-vous ne garantit pas une inscription.